

Cote du document: EB/89  
Date: 6 avril 2007  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

**F**



Ouvrir pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## **Conseil d'administration**

### **Procès-verbal de la quatre-vingt-neuvième session**

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session  
Rome, 12-14 décembre 2006

---

## **Note aux Administrateurs**

Les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

**Paolo Ciocca**

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: [p.ciocca@ifad.org](mailto:p.ciocca@ifad.org)

## Table des matières

<b>Chapitre</b>	<b>Paragraphe</b>	<b>Page</b>
<b>I. Introduction</b>	<b>1-2</b>	<b>1</b>
<b>II. Ouverture de la session</b>	<b>3</b>	<b>1</b>
<b>III. Décisions du Conseil d'administration</b>	<b>4-78</b>	<b>1-17</b>
A. Adoption de l'ordre du jour	4	1
B. Cadre stratégique du FIDA 2007-2010	5-10	1-2
C. Stratégie de gestion des savoirs au FIDA	11	2
D. Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution	12	2
E. Politique du FIDA en matière de diffusion des documents	13	2
F. Programme de travail et budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007	14-19	3
G. Évaluation	20-21	4
H. Rapport sur la performance du portefeuille	22-23	4
I. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés	24-26	4-5
J. Programme d'options stratégiques par pays	27-28	5-6
K. Ressources disponibles pour engagement	29	6
L. Propositions de projets/programmes présentées au Conseil d'administration pour examen	30-52	6-11
M. Propositions de dons présentées au Conseil d'administration pour examen	53-56	11-13
N. Coalition internationale pour l'accès à la terre	57-60	13-14
O. Activités prévues au titre des projets	61	14
P. Questions financières	62-67	14-15
Q. Rapport du Comité ad hoc du Conseil d'administration chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration	68	15
R. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement	69	15
S. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance	70	15

T.	Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	71-72	16
U.	Autres questions	73-78	16-17

<b>Annexes</b>		<b>Page</b>
<b>I.</b>	<b>Liste des participants à la quatre-vingt-neuvième session du conseil d'administration</b>	18-23
<b>II.</b>	<b>Liste des documents soumis à la quatre-vingt-neuvième session du conseil d'administration</b>	24-28
<b>III.</b>	<b>Ordre du jour</b>	29-32

## **Procès-verbal de la quatre-vingt-neuvième session du Conseil d'administration**

### **I. Introduction**

1. La quatre-vingt-neuvième session du Conseil d'administration s'est tenue à Rome du 12 au 14 décembre 2006. La liste des participants figure à l'annexe I.
2. Le Conseil d'administration est saisi des documents énumérés à l'annexe II.

### **II. Ouverture de la session**

3. En sa qualité de président de la réunion, le Président du FIDA, M. Lennart Båge, ouvre la quatre-vingt-neuvième session du Conseil d'administration.

### **III. Décisions du Conseil d'administration**

#### **A. Adoption de l'ordre du jour (point 2 de l'ordre du jour)**

4. Le Conseil d'administration examine l'ordre du jour provisoire (document EB 2006/89/R.1/Rev.1) et adopte l'ordre du jour figurant dans le document EB 2006/89/R.1/Rev.2 reproduit à l'annexe III.

#### **B. Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 (point 3 de l'ordre du jour)**

5. Le Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010 (EB 2006/89/R.2, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.2/Rev.1) est le premier des documents soumis à la session concernant les résultats attendus du Plan d'action à être examiné par le Conseil d'administration. Il est reconnu que le document définit plus clairement les avantages comparatifs du FIDA et les domaines sur lesquels il doit porter son attention; qu'il repose sur l'expérience acquise et les enseignements tirés par le FIDA et d'autres organisations comparables; et qu'il facilitera l'alignement des ressources et un renforcement de l'obligation de rendre des comptes au sein de l'organisation.
6. Une discussion très instructive se déroule au Conseil concernant la hiérarchie des objectifs de développement qui sous-tend le cadre stratégique. Il est expliqué que la recherche de la sécurité alimentaire relève du premier Objectif du Millénaire pour le développement, à la réalisation duquel le FIDA entend contribuer, et vise expressément et exclusivement la sécurité alimentaire des ménages ruraux pauvres, qui est de longue date l'un des buts de l'action du FIDA. L'expérience acquise par le FIDA en matière de fourniture d'un appui ciblé aux secteurs rural et agricole est également mise en relief au cours du débat, tandis que la nécessité d'accroître la productivité agricole est soulignée. Ces points seront explicités dans la version révisée du document.
7. Il est convenu en outre que l'innovation et la mise en œuvre à plus grande échelle, ainsi que d'autres principes régissant l'intervention du Fonds, comme l'autonomisation, les partenariats et la durabilité, sont des aspects indispensables à la réalisation des buts du FIDA et qu'il faut y voir, de ce fait, des principes transversaux applicables à toutes les interventions du Fonds. Ces facteurs seront par conséquent reflétés dans une hiérarchie révisée des objectifs de développement.
8. Le Cadre stratégique 2007-2010 est approuvé, sous réserve des modifications qui seront apportées au document pour prendre en compte les observations formulées pendant la session du Conseil. La version révisée sera affichée sur le site web du FIDA.

9. Un cadre détaillé de mesure des résultats obtenus aussi bien au niveau de l'institution qu'au niveau des pays, des projets et de l'organisation sera soumis à l'approbation du Conseil en septembre 2007. Afin de faciliter la participation du Conseil à l'élaboration de ce cadre de mesures, une consultation informelle se tiendra en même temps que la session d'avril 2007 du Conseil d'administration.
10. Il est convenu en outre que la direction du FIDA rendra compte au Conseil des progrès réalisés dans les domaines essentiels en rapport avec le Plan d'action. Il s'agit en particulier du plan élaboré par le Fonds pour resserrer sa collaboration avec les autres institutions des Nations Unies basées à Rome en vue de promouvoir à la fois une plus grande cohérence au niveau de l'ensemble du système des Nations Unies, des gains d'efficacité et des économies, ainsi que du plan élaboré en vue d'aligner les ressources humaines du FIDA sur ses priorités stratégiques.

### **C. Stratégie de gestion des savoirs au FIDA (point 4 de l'ordre du jour)**

11. Le Conseil aborde ensuite la stratégie de gestion des savoirs au FIDA (EB 2006/89/R.3), qui est également l'un des résultats attendus du Plan d'action. Les Administrateurs se félicitent des efforts déployés pour élaborer le projet et reconnaissent qu'il s'agit d'un sujet complexe. Plusieurs questions appellent encore un examen plus approfondi. Entre autres, une analyse des forces, faiblesses, possibilités et menaces (FFPM); l'apprentissage au niveau du terrain; la transformation de la culture institutionnelle; les incitations visant à encourager le partage des savoirs et l'apprentissage; les incidences de la mise en œuvre de la stratégie sur le plan des ressources humaines et des ressources financières, inhérentes à la stratégie; et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre réaliste. Un groupe de travail spécial du Conseil sera constitué pour définir les indications à suivre et faire en sorte que les préoccupations exprimées soient reflétées comme il convient dans la stratégie révisée de gestion des savoirs, qui doit être soumise à l'approbation du Conseil à sa session d'avril 2007.

### **D. Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution (point 5 de l'ordre du jour)**

12. La politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution (EB 2006/89/R.4, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.4/Rev.1), est discutée par les Administrateurs lors d'un séminaire informel organisé le 12 décembre, avant son examen pendant la session du Conseil. Comme demandé par plusieurs Administrateurs, la version finale de ce document directif précisera comment la définition de la supervision et de l'appui à l'exécution est utilisée afin de mettre en relief les liens étroits qui existent entre ces diverses activités. En outre, cette politique sera complétée par des lignes directrices détaillées, dont l'application sera suivie et évaluée avec attention. La direction élaborera un plan opérationnel indiquant en détail le calendrier de mise en œuvre de cette politique, les grandes étapes à respecter et les ressources requises à cette fin. Cela étant, le Conseil approuve la politique en matière de supervision et d'appui à l'exécution.

### **E. Politique du FIDA en matière de diffusion des documents (point 6 de l'ordre du jour)**

13. Le Conseil d'administration examine la politique du FIDA en matière de diffusion des documents (EB 2006/89/R.5 et rectificatif, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.5/Rev.1). Les révisions qu'il est proposé d'apporter au document et à son rectificatif sont approuvées, et le Conseil accueille favorablement cette nouvelle politique, qui constituera un moyen d'améliorer la transparence et de promouvoir les échanges de connaissances et l'apprentissage.

## **F. Programme de travail et budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007 (point 7 de l'ordre du jour)**

14. Le Conseil d'administration examine le programme de travail, le mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP) et le budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007 (EB 2006/89/R.6/Rev.1 et rectificatif, version révisée à paraître sous la cote EB 2006/89/R.6/Rev.2), ainsi que le rapport établi à ce sujet par le Comité d'audit (EB 2006/89/R.7). Les membres du Conseil déclarent être satisfaits du travail considérable accompli tant par le Comité que par les services du Fonds, qui a grandement facilité l'examen par le Conseil des propositions présentées.
15. Le projet de programme de travail du FIDA pour 2007 est approuvé par le Conseil d'administration avec un objectif de 605,0 millions de USD, montant comprenant un programme de prêts de 544,5 millions de USD et un programme de dons de 60,5 millions de USD, cette dernière somme devant être également répartie entre le guichet mondial/régional et le guichet dons à des pays spécifiques, y compris l'élément don du MFDP. Cet objectif représente une augmentation de 10% par rapport au programme de travail de 2006, chiffre conforme à l'augmentation annuelle du programme de travail que le Fonds s'est fixé pour objectif pendant la période couverte par la septième reconstitution. La direction réitère que le programme de travail prévu pour 2007 pourrait être ajusté au cours de l'année en fonction du niveau des ressources disponibles.
16. En outre, le Conseil approuve pour le MFDP un budget total de 33,8 millions de USD, montant qui correspond à la recommandation du Comité d'audit tendant à ce que l'augmentation en termes nominaux du MFDP ne dépasse pas 10%. Le Conseil fait savoir qu'il escompte fermement que la part des dépenses administratives allouée aux besoins opérationnels continue d'augmenter.
17. Les Administrateurs se félicitent de la réduction du ratio entre les dépenses administratives et les coûts afférents au MFDP, d'une part, et le programme de travail et budget, de l'autre, qui a été ramené du plafond convenu de 17,1% à 16,8%, abstraction faite des incidences des fluctuations des taux de change. Le Conseil relève que le Comité d'audit examinera les solutions envisageables pour établir ce ratio indépendamment des effets des variations des taux de change. Les Administrateurs attendent avec intérêt l'issue de ces discussions ainsi que de l'examen de la structure et de la présentation du budget du FIDA, qui sera entrepris par le Comité d'audit en 2007. La direction s'engage à redoubler d'efforts pour continuer à réduire le ratio en question à l'avenir.
18. Après avoir examiné le projet de budget administratif du Fonds pour l'exercice 2007, d'un montant de 67,49 millions de USD, le Conseil en autorise la présentation au Conseil des gouverneurs à sa trentième session. La représentante des États-Unis d'Amérique fait part de l'abstention de son pays à propos du projet de budget, motivée par le non-respect de la règle de la croissance nulle en termes réels.
19. Enfin, le Conseil d'administration se penche sur le programme de travail et le budget administratif du Bureau de l'évaluation (OE) pour 2007, se montant à 5,687 millions de USD, soit une augmentation de 11% en termes réels. Reconnaisant que cette augmentation exceptionnelle est principalement imputable au coût de l'évaluation conjointe devant être menée avec la Banque africaine de développement, le Conseil approuve le programme de travail d'OE et autorise la présentation de son budget administratif à la prochaine session du Conseil des gouverneurs.

## **G. Évaluation (point 8 de l'ordre du jour)**

### **a) Rapports du Président du Comité de l'évaluation**

20. Le Conseil d'administration examine et entérine les rapports du Président du Comité de l'évaluation sur les travaux de sa quarante-cinquième réunion (EB 2006/89/R.8), tenue le 10 octobre, et de sa quarante-sixième réunion (EB 2006/89/R.9), tenue le 8 décembre 2006. Ce faisant, le Conseil approuve la recommandation tendant à ce que l'évaluation du Plan d'action soit supprimée du programme de travail d'OE.

### **b) Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA**

21. Les Administrateurs félicitent OE pour la qualité du rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) (EB 2006/89/R.10 et additif, contenant la réponse de la direction au rapport). Ils relèvent que ce rapport donne, sur la base des évaluations entreprises en 2005, une vue d'ensemble extrêmement utile des résultats obtenus et soulignent que le FIDA doit déployer des efforts concertés pour continuer à améliorer la durabilité de ses opérations.

## **H. Rapport sur la performance du portefeuille (point 9 de l'ordre du jour)**

22. Comme demandé par le Conseil en avril 2006, la présentation du rapport sur la performance du portefeuille (RPP) (EB 2006/89/R.11 et additif) continue d'être alignée sur celle du RARI. Les Administrateurs appuient cette initiative, et déclarent être satisfaits du rapport dans son ensemble, de bien meilleure qualité que par le passé. Le Conseil félicite également le FIDA d'avoir fait rapport aussi bien sur l'efficacité des efforts de développement que sur les questions de gestion, et d'avoir donné des informations claires et factuelles sur le portefeuille du Fonds, en mettant en relief ses points forts mais aussi ses faiblesses. À ce propos, les Administrateurs considèrent que la comparaison des réalisations obtenues et des objectifs fixés dans le Plan d'action en matière d'impact sur le développement est un élément positif. Ils déclarent être rassurés de savoir que les principales conclusions du RARI et du rapport sur la performance du portefeuille correspondent pour l'essentiel, bien que représentant l'aboutissement de processus distincts.
23. Lorsqu'il évalue la performance du FIDA, le Conseil relève de nettes améliorations dans des domaines comme la performance des projets en général – au regard de critères comme la pertinence, l'efficacité et l'efficience – ainsi que l'accent mis par la direction sur la nécessité de parvenir à des améliorations semblables en ce qui concerne la durabilité des activités. Enfin, le Conseil note que le rapport sur la performance du portefeuille sera intégré au rapport sur l'efficacité des activités de développement, qui lui sera soumis en décembre 2007.

## **I. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (point 10 de l'ordre du jour)**

24. Examinant la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTe) (EB 2006/89/R.12), les Administrateurs se félicitent d'apprendre que les donateurs au Fonds fiduciaire pour l'Initiative PPTe administré par la Banque mondiale sont convenus que le FIDA devrait être autorisé à avoir accès aux ressources de base du Fonds fiduciaire en tant que créancier éligible. Il est convenu que la contribution du Fonds fiduciaire sera de 67% de l'encours des coûts de l'Initiative pour le FIDA. Le Conseil souligne qu'il importe de continuer d'appuyer le financement du Fonds fiduciaire pour que celui-ci puisse honorer ses engagements futurs, particulièrement pour les pays qui sont en amont du point de décision.



25. Le Conseil examine le rapport figurant dans le document EB 2006/89/R.12 et approuve la contribution à la réduction de la dette de la République du Congo à l'égard du FIDA, ainsi qu'un complément d'allégement de la dette pour le Malawi, en adoptant les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds, lorsque le Fonds monétaire international et la Banque mondiale auront déclaré au point d'achèvement que la République du Congo a satisfait aux conditions devant être remplies pour pouvoir bénéficier d'un allégement de dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, abaissera la valeur de la dette de la République du Congo à l'égard du FIDA par la réduction, jusqu'à concurrence de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles après le point d'achèvement et jusqu'à concurrence du montant global de 77 000 DTS en VAN de décembre 2004.

DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, abaissera la valeur de la dette de la République du Malawi à l'égard du FIDA par la réduction, jusqu'à concurrence de 100%, de ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à son égard (principal et commissions de service/intérêts), à mesure qu'elles deviennent exigibles, jusqu'à concurrence du montant total révisé, en VAN, de 14,1 millions de DTS (soit 8,3 millions de DTS en VAN de décembre 1999 et 5,8 millions de DTS en VAN de décembre 2005)."

26. Le Conseil a également approuvé la présentation au Conseil des gouverneurs du rapport intérimaire sur la participation du Fonds à l'Initiative pour la réduction de la dette des PPTE, dûment modifié pour prendre en compte les informations les plus récentes fournies oralement au cours de la session du Conseil.

## **J. Programme d'options stratégiques par pays (point 11 de l'ordre du jour)**

### **a) Madagascar**

27. Le Conseil fait l'éloge du programme d'options stratégiques (COSOP) établi pour Madagascar. L'Allemagne, dans des observations écrites, et les États-Unis d'Amérique, par une déclaration de leur représentante, saluent les progrès sensibles réalisés par Madagascar et l'attribution, par le gouvernement, de la priorité aux questions en rapport avec la décentralisation et l'agriculture. Les questions posées par les membres du Conseil concernent principalement l'accent mis par le COSOP sur l'utilisation, comme outils, des centres de services agricoles et du fonds de développement agricole. Les Administrateurs jugent nécessaire une analyse plus poussée sur ce point. Le Conseil est informé que ces outils ont été récemment conceptualisés dans le Plan d'action de Madagascar et que les détails de la mise en œuvre seront affinés au cours de la phase de formulation du projet. Le COSOP vise à un doublement de l'assistance du FIDA dans le pays.

### **b) Népal**

28. Le Japon, la Suisse et les États-Unis font parvenir des observations sur le COSOP établi pour le Népal. L'approche stratégique et les objectifs du COSOP sont appréciés. Les observations sont axées sur les thèmes suivants: i) l'importance d'une évaluation des causes structurelles de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire; ii) les mécanismes de ciblage proposés pour répondre aux besoins des deux groupes cibles les plus pauvres dans le cadre de l'objectif stratégique II, relatif à l'amélioration des infrastructures communautaires; et iii) la collaboration du FIDA avec les organisations paysannes, perçue comme une initiative opportune et un domaine dans lequel le FIDA devrait rechercher une collaboration avec d'autres institutions. Le Conseil recommande d'éviter, dans le document, les expressions telles que "la caste la plus basse" ou "les dalits". L'analyse du risque et la clarté des

objectifs du COSOP sont également appréciées. Le Conseil est informé que la question des causes structurelles de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire a été abordée par les évaluations du COSOP. Ces études n'ont pas été reprises dans le document principal pour ne pas l'alourdir, mais elles sont à la disposition des partenaires du développement et des Administrateurs qui en feraient la demande. Les activités qui seront entreprises dans le cadre de l'objectif stratégique II bénéficieront aux groupes les plus pauvres par le biais des améliorations prévues des infrastructures. En outre, des mécanismes spécifiques pourront être utilisés pour cibler ces groupes, comme les approches à forte intensité de main-d'œuvre ou nourriture-contre-travail. Bien que le FIDA n'entende pas se concentrer sur les indigents (personnes vivant dans une extrême détresse), il prévoit de coordonner étroitement ses activités avec celles des institutions spécialisées dans l'aide d'urgence et humanitaire. Le FIDA espère renforcer sa collaboration avec les organisations paysannes et est ouvert au dialogue avec d'autres partenaires dans ce domaine.

### **K. Ressources disponibles pour engagement (point 12 de l'ordre du jour)**

29. Le Conseil d'administration examine les ressources disponibles pour engagement à la présente session (EB 2006/89/R.15 et additif), et approuve l'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé (PEA) jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 102,2 millions de USD. Les Administrateurs notent que le montant net des ressources additionnelles utilisées en vertu du PEA en 2006 sur la base des rentrées nettes escomptées d'ici à fin décembre atteindra vraisemblablement 181,6 millions de USD.

### **L. Propositions de projets/programmes présentées au Conseil d'administration pour examen (point 13 de l'ordre du jour)**

30. Le Conseil d'administration examine ensuite les propositions de projets/programmes ci-après:

#### **a) Afrique de l'Ouest et du Centre**

- i) *Burkina Faso: Projet d'appui aux filières agricoles*

31. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/89/R.16, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera au Burkina Faso un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à neuf millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (9 350 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- ii) *Mali: Programme intégré de développement rural de la région de Kidal*

32. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/89/R.17, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Mali un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à sept millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (7 700 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

iii) *Niger: Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural*

33. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/89/R.18, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Niger un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions trois cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 350 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de points (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds fera à la République du Niger un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (280 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

b) **Afrique orientale et australe**

i) *Érythrée: Programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural*

34. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/89/R.19, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à l'Érythrée un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (8 300 000 DTS) venant à échéance le 15 octobre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à l'Érythrée un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent trente mille droits de tirage spéciaux (230 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

ii) *Mozambique: Mémoire du Président: Programme d'appui à l'agriculture (Prêt n° 690-MZ) – Arrangements fiduciaires pour l'approche sectorielle de l'agriculture*

35. Le Conseil d'administration approuve les arrangements fiduciaires pour le Programme d'appui à l'agriculture. Comme indiqué dans la section II du document EB 2006/89/R.54, le programme sera exécuté dans le cadre général de la seconde phase du Programme national de développement agricole (ProAgri II), qui constitue l'approche sectorielle agricole du Gouvernement mozambicain.

iii) *Ouganda: Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts*

36. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/89/R.20, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Ouganda un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix-huit millions cinq cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (18 550 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de

service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République de l'Ouganda un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux cent quatre-vingt mille droits de tirage spéciaux (280 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iv) *République-Unie de Tanzanie: Programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural*

37. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/89/R.21, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République-Unie de Tanzanie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à douze millions neuf cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (12 950 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera à la République-Unie de Tanzanie un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à trois cent mille droits de tirage spéciaux (300 000 DTS) qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

c) **Asie et Pacifique**

- i) *Chine: Programme de développement rural modulaire dans la Région autonome de Xinjiang Uygur*

38. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/89/R.22, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République populaire de Chine un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à seize millions sept cent mille droits de tirage spéciaux (16 700 000 DTS) venant à échéance le 15 juin 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- ii) *Inde: Programme d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leurs moyens d'existence dans les plaines de la moyenne vallée du Gange*

39. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/89/R.23, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de l'Inde un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à vingt millions quatre cent mille droits de tirage spéciaux (20 400 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iii) *République démocratique populaire lao: Projet de promotion de moyens de subsistance durables dans la région Nord par le développement de l'élevage*

40. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/89/R.24, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République démocratique populaire lao un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à deux millions de droits de tirage spéciaux (2 000 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2046 ou avant cette date. Le prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an et sera régi par toutes autres modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iv) *Sri Lanka: Programme de développement des petites entreprises de plantation*

41. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/89/R.25, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République socialiste démocratique de Sri Lanka un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quinze millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (15 250 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75 %) par an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

42. Le représentant de l'Allemagne a déclaré qu'il n'était pas en mesure de s'associer à l'approbation par consensus du programme proposé et s'est par conséquent abstenu.

d) **Amérique latine et Caraïbes**

- i) *Argentine: Programme de développement des zones rurales*

43. Le Conseil d'administration examine la proposition de programme contenue dans le document EB 2006/89/R.26, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République argentine un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à treize millions cent mille droits de tirage spéciaux (13 100 000 DTS), venant à échéance le 1<sup>er</sup> octobre 2024 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant au taux d'intérêt annuel de référence tel que fixé par le Fonds chaque année, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- ii) *Bolivie: Projet d'appui au développement de l'économie paysanne des camélidés*

44. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/89/R.27, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République de Bolivie un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à quatre millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (4 800 000 DTS) venant à échéance le 15 novembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

- iii) *Colombie: Mémoire du Président: Programme de développement des microentreprises rurales: Apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement (Prêt n° 702-CO) – Modification des modalités de supervision*
45. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2006/89/R.55, et approuve la supervision directe par le FIDA du Programme de développement des microentreprises rurales: Apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement.
- iv) *Équateur: Mémoire du Président: Projet de développement du couloir central (Prêt n° 650-EC) – Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt*
46. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2006/89/R.57, et approuve une prorogation de six mois, jusqu'au 14 juin 2007, du délai de signature de l'accord de prêt destiné au Projet de développement du couloir central.
- v) *Guatemala: Mémoire du Président: Programme national de développement rural: Régions centrale et orientale (Prêt n° 651-GT) – Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt*
47. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2006/89/R.58, et approuve une prorogation de six mois, jusqu'au 14 juin 2007, du délai de signature de l'accord de prêt destiné au Programme national de développement rural: Régions centrale et orientale.
- vi) *Haïti: Projet de développement de la petite irrigation (PPI-2)*
48. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/89/R.29, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:
- "DÉCIDE: que le Fonds fera à la République d'Haïti un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à huit millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (8 800 000 DTS) venant à échéance le 15 juin 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) l'an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."
- e) **Proche-Orient et Afrique du Nord**
- i) *Égypte: Projet de développement rural en Haute-Égypte*
49. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/89/R.30, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:
- "DÉCIDE: Que le Fonds fera à la République arabe d'Égypte un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à dix millions cinquante mille droits de tirage spéciaux (10 050 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> septembre 2026 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux d'intérêt équivalant à la moitié du taux d'intérêt annuel de référence tel que fixé par le Fonds chaque année, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."
- DÉCIDE EN OUTRE: Que le Fonds fera à la République arabe d'Égypte un don en diverses monnaies d'un montant équivalant à six cent trente-cinq mille droits de tirage spéciaux (635 000 DTS), qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

ii) *Soudan: Projet intégré de développement rural du Butana*

50. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/89/R.31, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Soudan un prêt libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à seize millions huit cent mille droits de tirage spéciaux (16 800 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2046 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'une commission de service de trois quarts de point (0,75%) par an, et régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

51. Les représentants de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Suède et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord déclarent qu'ils ne sont pas en mesure de s'associer à l'approbation par consensus du projet proposé et, par conséquent, ils s'abstiennent. La représentante des États-Unis déclare que, conformément à la législation des États-Unis, son pays est opposé au projet proposé.

iii) *Turquie: Projet de développement des provinces de Diyarbakir, Batman et Siirt*

52. Le Conseil d'administration examine la proposition de projet contenue dans le document EB 2006/89/R.32, ainsi que ses additif et supplément, et adopte la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds fera à la République turque un prêt en diverses monnaies d'un montant équivalant à seize millions trois cent mille droits de tirage spéciaux (16 300 000 DTS) venant à échéance le 1<sup>er</sup> décembre 2024 ou avant cette date. Ce prêt sera assorti d'un taux égal au taux d'intérêt de référence variable, tel que déterminé chaque année par le Fonds, et sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

## **M. Propositions de dons présentées au Conseil d'administration pour examen (point 14 de l'ordre du jour)**

53. Le Conseil d'administration étudie les propositions de dons suivantes:

a) **Dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI**

54. Le Conseil d'administration étudie les propositions de dons contenues dans le document EB 2006/89/R.33, et convient de soutenir deux programmes de recherche et de formation agricoles qui seront exécutés par l'intermédiaire de centres bénéficiant de l'appui du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) en adoptant les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme visant à faciliter l'adoption de l'agriculture de conservation par les petits exploitants pauvres en ressources d'Afrique australe, accordera un don ne dépassant pas un million cinq cent mille dollars des États-Unis (1 500 000 USD) au Centre international pour l'amélioration du maïs et du blé (CIMMYT) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'autonomisation des ruraux pauvres par le renforcement de leur identité, de leurs sources de revenu et de leur sécurité nutritionnelle, moyennant l'amélioration de l'emploi et de la commercialisation d'espèces négligées et sous-utilisées, accordera un don ne dépassant pas un million quatre cent mille dollars des États-Unis (1 400 000 USD) à Bioversity International (IPGRI) à l'appui d'un programme de

trois ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

**b) Dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI**

55. Le Conseil d'administration étudie les propositions de dons contenues dans le document EB 2006/89/R.34, et convient de soutenir six programmes de recherche et de formation agricoles qui seront exécutés par l'intermédiaire de centres ne bénéficiant pas de l'appui du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI) en adoptant les résolutions suivantes:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer le programme visant à renforcer le poids des organisations rurales dans la concertation instituée dans le cadre de l'Accord de libre-échange République dominicaine – Amérique centrale – États-Unis (DR-CAFTA), fera un don ne dépassant pas huit cent mille dollars des États-Unis (800 000 USD) au Centre international pour le développement humain (CIDH) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de partenariat régional destiné à soutenir le développement d'un secteur financier rural favorable aux pauvres au Proche-Orient et en Afrique du Nord, fera un don ne dépassant pas un million deux cent mille dollars des États-Unis (1 200 000 USD) au Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (GCAP) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'amélioration de la compétitivité agricole des ménages ruraux de la sous-région du Grand Mékong, fera un don ne dépassant pas six cent neuf mille dollars des États-Unis (609 000 USD) à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme visant à faciliter l'accès généralisé aux services de microassurance, fera un don ne dépassant pas neuf cent cinquante-deux mille dollars des États-Unis (952 000 USD) au Centre de microfinance pour l'Europe centrale et orientale et les nouveaux États indépendants (CMF) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme de renforcement des capacités d'appui à l'accès aux marchés et à la gestion des savoirs en Afrique orientale et australe, fera un don ne dépassant pas un million cinq cent cinquante mille dollars des États-Unis (1 550 000 USD) à l'Organisation néerlandaise de développement international (SNV: Fondation à but non lucratif) à l'appui d'un programme de deux ans et demi. Ce don sera régi par les modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds, dans le but de financer en partie le programme d'appui aux systèmes de suivi et d'évaluation des projets financés par le FIDA en Afrique de l'Ouest et du Centre, fera un don ne dépassant pas un million quatre cent mille dollars des États-Unis (1 400 000 USD) à la Fondation rurale de l'Afrique de l'Ouest (FRAO) à l'appui d'un programme de trois ans. Ce don sera régi par les



modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées au Conseil d'administration dans le présent rapport."

c) **Don au titre du guichet pays spécifique au Département des coopératives du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République socialiste du Viet Nam en faveur de la stratégie de développement rural pour 2010-2015 dans la perspective de 2020**

56. Le Conseil d'administration examine les informations contenues dans le document EB 2006/89/R.35, et approuve la proposition de don en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds, dans le but de financer en partie la Stratégie de développement rural pour 2010-2015, dans la perspective de 2020 pour une durée de trois ans, accordera un don ne dépassant pas trois cent mille dollars des États-Unis (300 000 USD) au Département des coopératives du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République socialiste du Viet Nam, selon des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

**N. Coalition internationale pour l'accès à la terre (point 15 de l'ordre du jour)**

a) **Rapport sur le Plan du FIDA concernant ses relations futures avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre**

57. Les Administrateurs examinent le rapport sur le plan du FIDA concernant ses relations futures avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre (EB 2006/89/R.36). L'évaluation externe de la Coalition contient une recommandation tendant à ce que le FIDA continue d'héberger provisoirement la Coalition internationale pour l'accès à la terre. Le plan définit clairement les objectifs à atteindre, les grandes étapes à respecter et les règles à appliquer en matière de présentation de rapports en vue de contribuer à améliorer les performances futures et les programmes de la Coalition, et de permettre en même temps l'établissement progressif, entre le FIDA et la Coalition, de relations comparables à celles qui existent avec tout autre bénéficiaire de dons.

b) **Don au titre du guichet mondial/régional à la Coalition internationale pour l'accès à la terre afin de lui permettre d'améliorer sa performance**

58. Le Conseil d'administration examine les informations contenues dans le document EB 2006/89/R.37, et approuve la proposition de don en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Fonds accordera à la Coalition internationale pour l'accès à la terre, afin de lui permettre d'améliorer sa performance et de soutenir sa transformation institutionnelle, un don d'un montant n'excédant pas un million sept cent mille dollars des États-Unis (1 700 000 USD) pour les exercices financiers 2007 et 2008, qui sera régi par toutes autres modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport."

59. Le Conseil est informé que le don accordé par le FIDA ne concerne que cette période de deux ans, et qu'il n'y aura aucune autre obligation ultérieure de financement. La Coalition internationale pour l'accès à la terre devra solliciter d'autres dons, dans les mêmes conditions que tout autre bénéficiaire d'un don, à savoir que les coûts administratifs sont limités aux frais généraux standard. Par ailleurs, le FIDA ne sera pas en mesure d'envisager un appui supplémentaire quelconque tant que la question du statut juridique de la Coalition ne sera pas résolue et qu'une certaine distance ne sera pas instaurée dans sa relation avec le Fonds.

c) **Rapport sur les enseignements retirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre**

60. Le Conseil examine le rapport sur les enseignements tirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre (document EB 2006/89/R.38), et recommande que ledit rapport soit communiqué au Conseil des gouverneurs à sa trentième session.

**O. Activités prévues au titre des projets (point 16 de l'ordre du jour)**

61. Le Conseil d'administration examine le document relatif aux activités prévues au titre des projets pour l'exercice 2006-2007 (EB 2006/89/R.39), et prend note des informations qu'il contient au sujet des projets et programmes dans la filière et des COSOP en cours de préparation et prévus pour 2007.

**P. Questions financières (point 17 de l'ordre du jour)**

a) **Politique en matière de liquidités**

62. Le Conseil passe en revue le projet de politique en matière de liquidités (EB 2006/89/R.40). Il prend note de l'approche prudente qui sous-tend la politique proposée et approuve la proposition visant à ce que le niveau minimum des liquidités soit fixé à 60% du montant total des décaissements annuels en espèces plus le montant des fonds additionnels pouvant être requis par suite de chocs de liquidité. Les Administrateurs relèvent que la situation des liquidités sera suivie et reflétée dans les rapports présentés périodiquement au sujet du portefeuille de placements du FIDA et que la politique en la matière sera revue à la fin de la période couverte par la septième reconstitution pour tenir compte des changements pouvant être intervenus en ce qui concerne les besoins financiers et, le cas échéant, le profil des risques.

b) **Rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA**

63. Le Conseil d'administration examine le rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2006/89/R.41) et note que les instruments de contribution et les paiements n'ayant pas fait l'objet d'instruments de contribution s'élevaient à 272,7 millions de USD, soit 45% des contributions annoncées. La reconstitution entrera en vigueur lorsqu'il aura été reçu des instruments de contribution représentant au total 50% des contributions annoncées. Le Conseil est informé que plusieurs États membres ont fait savoir que le dépôt de leurs instruments de contribution respectifs est imminent. Il faut espérer que la reconstitution entrera officiellement en vigueur très prochainement.

c) **Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA**

64. Le Conseil fait le point sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA (EB 2006/89/R.42) et note que les annonces de contribution reçues représentent l'équivalent de 509,1 millions de USD. À ce jour, le montant total des instruments de contribution déposés et les paiements n'ayant pas fait l'objet d'instruments de contribution s'élèvent à 468,9 millions de USD, soit 92% des contributions annoncées. La période couverte par la sixième reconstitution s'achevant le 31 décembre 2006, les États membres n'ayant pas acquitté l'intégralité de leur contribution sont instamment invités à le faire dès que possible.

d) **Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2006**

65. Le Conseil d'administration examine le rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2006 (EB 2006/89/R.43) et relève que le

montant cumulatif net du produit des placements pour les neuf premiers mois de l'année s'est élevé à 41 millions de USD. Le Conseil note également qu'au 30 novembre 2006, le montant estimatif net du revenu des placements se chiffrait à environ 59 millions de USD, soit un taux de rendement net, sur une base annuelle, de 2,73%.

e) **Rapport sur les dépenses spéciales consacrées au nouveau siège du FIDA**

66. Le Conseil prend note du rapport relatif aux dépenses spéciales consacrées au nouveau siège du FIDA, qui figure dans le document EB 2006/89/R.44.

f) **Rapport du Comité d'audit**

67. Le Président du Comité d'audit présente le rapport du Comité sur sa quatre-vingt-quinzième réunion (EB 2006/89/R.45), tenue le 11 décembre 2006. Le Conseil prend note des informations figurant dans ce rapport et entérine la recommandation du Comité tendant à ce que la réserve générale du FIDA soit maintenue à son niveau actuel, c'est-à-dire 95 millions de USD.

**Q. Rapport du Comité ad hoc du Conseil d'administration chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration (point 18 de l'ordre du jour)**

68. Le Conseil prend note du rapport du Comité ad hoc chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration (EB 2006/89/R.46). La recommandation relative à l'objectif et aux procédures des réunions avec les coordonnateurs et les amis figurant dans ce rapport est entérinée. Il faut toutefois plus de temps pour un examen approfondi du rapport, qui sera discuté par les coordonnateurs et les amis en vue de convenir de la marche à suivre pour examiner ces questions.

**R. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement (point 19 de l'ordre du jour)**

69. Les Administrateurs déclarent être satisfaits des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'action adopté par le FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement, progrès dont rend compte le document EB 2006/89/R.47. Le Conseil note que la mise en œuvre du Plan d'action avance comme prévu, et que les activités entreprises n'ont pas dépassé les limites du budget approuvé. Ils apprécient l'accent mis sur les questions transversales comme les ressources humaines, la qualité des produits et l'amélioration de l'impact et de la durabilité des activités exécutées.

**S. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (point 20 de l'ordre du jour)**

70. Le Conseil examine ensuite le rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance (EB 2006/89/R.48 et additif). Les Administrateurs prennent acte des notes provisoirement attribuées aux pays et des allocations prévues pour la période 2007-2009, qui sont calculées sur la base du coefficient de pondération révisé de 0,45 retenu pour la population et sur la base d'un cycle triennal de prêts/allocations, comme convenu par le Conseil à sa quatre-vingt-septième session, en avril 2006. Le Conseil approuve la présentation au Conseil des gouverneurs, à sa trentième session, du rapport de situation ainsi que des notes de pays et des allocations.

## **T. Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (point 21 de l'ordre du jour)**

### **a) Procédures régissant l'utilisation des ressources spéciales du Mécanisme mondial pour le compte de financement de la Convention**

71. Le Conseil d'administration examine la proposition contenue dans le document EB 2006/89/R.56, et approuve la modification apportée aux procédures régissant l'utilisation des fonds du compte des ressources spéciales pour le financement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, en adoptant la résolution suivante:

"DÉCIDE: que le Mécanisme mondial est autorisé à utiliser le reste des fonds provenant des dons du FIDA (en application des résolutions figurant dans les documents EB 99/66/R.28, EB 2001/74/R.25, EB 2002/75/R.28, EB 2004/81/R.23 et EB 2006/88/R.25) qui sont détenus dans le troisième compte et à les décaisser directement pour financer ses activités et participer à des activités de cofinancement d'opérations au niveau des pays ainsi que pour accorder des dons, conformément à sa nouvelle stratégie unifiée et à son approche renforcée. En outre, pour faciliter l'utilisation à ces fins des fonds détenus dans le troisième compte, le FIDA élaborera pour ces décaissements directs de nouvelles procédures qui spécifieront le processus applicable en matière d'examen des propositions, les documents juridiques à établir et les procédures à suivre en matière de supervision et d'audit."

### **b) Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification**

72. Le Conseil d'administration examine le rapport de situation sur les activités du Mécanisme mondial au cours de l'année 2006 (EB 2006/89/R.49) et en approuve la présentation au Conseil des gouverneurs en 2007.

## **U. Autres questions (point 22 de l'ordre du jour)**

### **a) Accord-cadre de coopération inter-institutions avec la Banco de Desarrollo Económico y Social de Venezuela**

73. Le Conseil autorise le Président à négocier un accord-cadre de coopération inter-institutions avec la Banco de Desarrollo Económico y Social de Venezuela, comme indiqué dans le document EB 2006/89/R.50.

### **b) Accord de coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise**

74. Le Conseil d'administration autorise le Président à négocier et à finaliser un accord de coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise, comme indiqué dans le document EB 2006/89/R.51.

### **c) Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs**

75. Le Conseil d'administration examine la question de l'invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs. Il constate que la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique et la Commission internationale des irrigations et du drainage répondaient aux critères établis par le Conseil, comme indiqué dans le document EB 2006/89/R.52. Le Conseil autorise par conséquent le Président du FIDA à inviter les deux organisations à participer à la trentième session du Conseil des gouverneurs, et aux sessions ultérieures, en qualité d'observateurs.

d) **Dates des sessions du Conseil d'administration en 2008**

76. Le Conseil d'administration examine le document EB 2006/89/R.53, et approuve le calendrier de ses sessions de 2008 comme suit:

Quatre-vingt-treizième session	Mercredi 23 et jeudi 24 avril 2008
Quatre-vingt-quatorzième session	Mercredi 10 et jeudi 11 septembre 2008
Quatre-vingt-quinzième session	Mercredi 17 et jeudi 18 décembre 2008

e) **Cadre pour la soutenabilité de la dette au FIDA**

77. Comme convenu à la quatre-vingt-huitième session du Conseil d'administration, en septembre 2006, il est confirmé que la direction communiquera aux Administrateurs, en février 2007, un rapport sur le projet d'établissement d'un cadre de soutenabilité de la dette au FIDA, afin de faciliter un débat informel sur ce cadre. Les Administrateurs conviennent que le Conseil se réunira le 16 février 2007 pour ces discussions informelles.

f) **Approbation de la diffusion des documents**

78. Le Conseil approuve la diffusion sur le site web public du FIDA des documents soumis à la quatre-vingt-neuvième session, y compris les révisions requises, à l'exception du document EB 2006/89/R.3 relatif à la stratégie de gestion des savoirs au FIDA. Ce document sera révisé et soumis une nouvelle fois à l'approbation du Conseil en avril 2007.

Document: EB 2006/89/INF.7/Rev.2  
Distribution: Restricted  
Original: Arabic/English  
French/Spanish



قائمة بالمشاركين في الدورة التاسعة والثمانين  
للمجلس التنفيذي

**List of Participants at the  
eighty-ninth session of the  
Executive Board**

**Liste des participants à la  
quatre-vingt-neuvième session du  
Conseil d'administration**

**Lista de los participantes en el  
89° período de sesiones de la  
Junta Ejecutiva**

Executive Board — Eighty-ninth Session  
Rome, 12-14 December 2006

---

For: **Information**

**LIST A****Canada**

James MELANSON  
 Counsellor  
 Deputy Permanent Representative  
 of Canada to the United Nations  
 Food and Agriculture Agencies  
 Rome

**France**

Vincent PERRIN  
 Chef du Bureau de l'Aide au  
 développement et des institutions  
 multilatérales de développement (DGTPE)  
 Ministère de l'économie, des finances  
 et de l'industrie  
 Paris

**Germany**

Bernd DUNNZLAFF  
 Counsellor  
 Alternate Permanent Representative  
 of the Federal Republic of Germany  
 to IFAD  
 Rome

**Italy**

Augusto ZODDA  
 Membre du Service de Consultation  
 et supervision fiscale  
 Ministère de l'économie et  
 des finances  
 Rome

**Finland**

Heidi PIHLATIE  
 Minister Counsellor  
 Permanent Representative  
 of the Republic of Finland  
 to the United Nations Food  
 and Agriculture Agencies  
 Rome

**Belgium**

Philip HEUTS  
 Conseiller  
 Coopération internationale  
 Représentant permanent suppléant  
 du Royaume de Belgique  
 auprès du FIDA  
 Rome

**Switzerland**

Lothar CAVIEZEL  
 Ministre  
 Représentant permanent de la  
 Confédération suisse  
 auprès du FIDA  
 Rome

**Greece**

Georgios PANDREMENOS  
 Expert-Minister Counsellor  
 Director of the Cabinet of  
 the Deputy Minister for  
 Foreign Affairs of the  
 Hellenic Republic  
 Ministry of Foreign Affairs  
 Athens

**Japan**

Kazumi ENDO  
Counsellor  
Deputy Permanent Representative  
of Japan to the United Nations  
Food and Agriculture Agencies  
Rome

**Norway**

Arne B. HØNNINGSTAD  
Ambassador  
Permanent Representative of the  
Kingdom of Norway to IFAD  
Rome

**United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland**

Elizabeth NASSKAU  
Deputy Permanent Representative of  
the United Kingdom of Great Britain and  
Northern Ireland to the United Nations  
Food and Agriculture Agencies  
Rome

**United States of America**

Liza MORRIS  
Deputy Director  
Office of Multilateral  
Development Banks  
Department of Treasury  
Washington, D.C.

**Denmark**

Kristian HØJERSHOLT  
Minister Counsellor  
Deputy Permanent Representative of  
the Kingdom of Denmark to IFAD  
Rome

**Sweden**

Ann UUSTALU  
Minister  
Permanent Representative  
of the Kingdom of Sweden  
to IFAD  
Rome

**Netherlands**

Theo VAN BANNING  
Counsellor  
Deputy Permanent Representative  
of the Kingdom of the Netherlands  
to IFAD  
Rome

**Spain**

Jorge CABRERA ESPINÓS  
Primer Secretario  
Embajada de España  
Roma



**LIST B****Kuwait**

Waleed AL-BAHAR  
Regional Manager for Central Asia  
and European Countries  
Kuwait Fund for Arab  
Economic Development  
Kuwait City

**Nigeria**

Ganyir LOMBIN  
Permanent Representative of the  
Federal Republic of Nigeria to  
the United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

**Saudi Arabia**

Abdul Rahman Mohammad A. ALANGARI  
Permanent Representative of the  
Kingdom of Saudi Arabia to FAO  
Rome

**Venezuela (Bolivarian Republic of)****United Arab Emirates**

Majed Ali Ahmed OMRAN AL SHAMSI  
Deputy Director  
Revenue Department  
Ministry of Finance and Industry  
Abu Dhabi

**Qatar**

Mohamed Fahad AL FAIHANI  
Adviser  
Agricultural Affairs  
Minister's Office  
Ministry of Municipal Affairs  
and Agriculture  
Doha

**Indonesia**

Susanto SUTOYO  
Ambassador of the Republic  
of Indonesia to IFAD  
Rome

**Algeria**

Abderrahman HAMIDAOU  
Ministre plénipotentiaire  
Représentant permanent adjoint  
de la République algérienne  
démocratique et populaire auprès  
des organisations spécialisées  
des Nations Unies  
Rome

**LIST C**  
**SUB-LIST C1 - Africa****Egypt**

Said Mohamed EL SAYED MANSOUR  
Agricultural Counsellor  
Deputy Permanent Representative  
of the Arab Republic of Egypt  
to the United Nations Food and  
Agriculture Agencies  
Rome

**Mali**

Ibrahim Bocar DAGA  
Ambassadeur de la République  
du Mali auprès du FIDA  
Rome

**South Africa**

Duncan SEBEFELO  
Counsellor (Multilateral Affairs)  
Embassy of the Republic  
of South Africa  
Rome

**Cameroon**

Médi MOUNGUI  
Deuxième Conseiller  
Représentant permanent adjoint  
de la République du Cameroun  
auprès du FIDA  
Rome

**LIST C**  
**SUB-LIST C2 - Europe, Asia and the Pacific****China**

JU Kuilin  
Deputy Director-General  
International Department  
Ministry of Finance  
Beijing

**Pakistan**

Mirza Qamar BEG  
Ambassador of the Islamic Republic  
of Pakistan to the United Nations  
Food and Agriculture Agencies  
Rome

**India**

Ashok CHAWLA  
Additional Secretary (Economic Affairs)  
Department of Economic Affairs  
Ministry of Finance  
New Delhi

**Turkey**

**LIST C**  
**SUB-LIST C3 - Latin America and the Caribbean****Brazil**

Alexandre MEIRA DA ROSA  
Deputy Secretary  
Secretariat of International Affairs  
Ministry of Planning, Budget and  
Management  
Brasilia, D.F.

**Guatemala**

Francisco BONIFAZ RODRÍGUEZ  
Embajador de la República  
de Guatemala ante los Organismos  
de las Naciones Unidas  
Roma

**Mexico**

Vladimir HERNÁNDEZ LARA  
Consejero  
Representante Permanente Alterno  
de los Estados Unidos Mexicanos  
ante el FIDA  
Roma

**Argentina**

María del Carmen SQUEFF  
Consejero  
Representante Permanente Adjunto  
de la República Argentina  
ante el FIDA  
Roma

## Liste des documents soumis à la quatre-vingt-neuvième session du Conseil d'administration

Cote du document	Point de l'ordre du jour	Titre
EB 2006/89/R.1/Rev.1	2	Ordre du jour provisoire
EB 2006/89/R.1/Rev.1/Add.1		Calendrier de travail de la session
EB 2006/89/R.2	3	Cadre stratégique du FIDA 2007-2010
EB 2006/89/R.3	4	Stratégie de gestion des savoirs au FIDA
EB 2006/89/R.4	5	Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution
EB 2006/89/R.5 + Corr.1	6	Politique du FIDA en matière de diffusion des documents
EB 2006/89/R.6/Rev.1 + Corr.1	7	Programme de travail et budget administratif du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007
EB 2006/89/R.7	7	Rapport du Comité d'audit sur le programme de travail et budget du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007
EB 2006/89/R.8	8 a) i)	Rapport du Président sur la quarante-cinquième session du Comité de l'évaluation
EB 2006/89/R.9	8 a) ii)	Rapport du Président sur la quarante-sixième session du Comité de l'évaluation
EB 2006/89/R.10 + Add.1	8 b)	Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées en 2005
EB 2006/89/R.11 + Add.1	9	Rapport sur la performance du portefeuille 2005-2006
EB 2006/89/R.12	10	Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
EB 2006/89/R.13	11 a)	<b>Madagascar:</b> Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2006/89/R.14	11 b)	<b>Népal:</b> Programme d'options stratégiques pour le pays
EB 2006/89/R.15 + Add.1	12	Ressources disponibles pour engagement
EB 2006/89/R.16 + Add.1 + Sup.1	13 a) i)	<b>Burkina Faso:</b> Projet d'appui aux filières agricoles
EB 2006/89/R.17 + Add.1 + Sup.1	13 a) ii)	<b>Mali:</b> Programme intégré de développement rural de la région de Kidal
EB 2006/89/R.18 + Add.1 + Sup.1	13 a) iii)	<b>Niger:</b> Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural
EB 2006/89/R.19 + Add.1 + Sup.1	13 b) i)	<b>Érythrée:</b> Programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural

EB 2006/89/R.54	13 b) ii)	<b>Mozambique:</b> Mémorandum du Président: Programme d'appui à l'agriculture (Prêt n° 690-MZ) – Arrangements fiduciaires pour l'approche sectorielle de l'agriculture
EB 2006/89/R.20 + Add.1 + Sup.1	13 b) iii)	<b>Ouganda:</b> Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts
EB 2006/89/R.21 + Add.1 + Sup.1	13 b) iv)	<b>République-Unie de Tanzanie:</b> Programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural
EB 2006/89/R.22 + Add.1 + Sup.1	13 c) i)	<b>Chine:</b> Programme de développement rural modulaire dans la Région autonome de Xinjiang Uygur
EB 2006/89/R.23 + Add.1 + Sup.1	13 c) ii)	<b>Inde:</b> Programme d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leurs moyens d'existence dans les plaines de la moyenne vallée du Gange
EB 2006/89/R.24 + Add.1 + Sup.1	13 c) iii)	<b>République démocratique populaire lao:</b> Projet de promotion de moyens de subsistance durables dans la région Nord par le développement de l'élevage
EB 2006/89/R.25 + Add.1 + Sup.1	13 c) iv)	<b>Sri Lanka:</b> Programme de développement des petites entreprises de plantation
EB 2006/89/R.26 + Add.1 + Sup.1	13 d) i)	<b>Argentine:</b> Programme de développement des zones rurales
EB 2006/89/R.27 + Add.1 + Sup.1	13 d) ii)	<b>Bolivie:</b> Projet d'appui au développement de l'économie paysanne des camélidés
EB 2006/89/R.55	13 d) iii)	<b>Colombie:</b> Mémorandum du Président: Programme de développement des microentreprises rurales: Apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement (Prêt n° 702-CO) – Modification des modalités de supervision
EB 2006/89/R.28	n. d.	<b>Costa Rica:</b> Programme de développement rural et de réduction de la pauvreté
EB 2006/89/R.57	13 d) iv)	<b>Équateur:</b> Mémorandum du Président: Projet de développement du couloir central (Prêt n° 650-EC) – Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt
EB 2006/89/R.58	13 d) v)	<b>Guatemala:</b> Mémorandum du Président: Programme national de développement rural (Prêt n° 651-GT) – Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt

EB 2006/89/R.29 + Add.1 + Sup.1	13 d) vi)	<b>Haïti:</b> Projet de développement de la petite irrigation
EB 2006/89/R.30 + Add.1 + Sup.1	13 e) i)	<b>Égypte:</b> Projet de développement rural en Haute-Égypte
EB 2006/89/R.31 + Add.1 + Sup.1	13 e) ii)	<b>Soudan:</b> Projet intégré de développement rural du Butana
EB 2006/89/R.32 + Add.1 + Sup.1	13 e) iii)	<b>Turquie:</b> Projet de développement des provinces de Diyarbakir, Batman et Siirt
EB 2006/89/R.33	14 a)	Dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI
EB 2006/89/R.34	14 b)	Dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
EB 2006/89/R.35	14 c)	Don au titre du guichet pays spécifique au Département des coopératives du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République socialiste du Viet Nam en faveur de la stratégie de développement rural pour 2010-2015 dans la perspective de 2020
EB 2006/89/R.36	15 a)	Rapport sur le plan du FIDA concernant ses relations futures avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre
EB 2006/89/R.37	15 b)	Don au titre du guichet mondial/régional à la Coalition internationale pour l'accès à la terre afin de lui permettre d'améliorer sa performance
EB 2006/89/R.38	15 c)	Rapport sur les enseignements retirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre
EB 2006/89/R.39	16	Activités prévues au titre des projets 2006-2007
EB 2006/89/R.40	17 a)	Politique en matière de liquidités
EB 2006/89/R.41	17 b)	Rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2006/89/R.42	17 c)	Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA
EB 2006/89/R.43	17 d)	Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2006
EB 2006/89/R.44	17 e)	Rapport sur les dépenses spéciales consacrées au nouveau siège du FIDA

EB 2006/89/R.45	17 f)	Rapport du Comité d'audit
EB 2006/89/R.46	18	Rapport du Comité ad hoc du Conseil d'administration chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration
EB 2006/89/R.47	19	Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement
EB 2006/89/R.48 + Add.1	20	Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
EB 2006/89/R.56	21 a)	Procédures régissant l'utilisation des ressources spéciales du Mécanisme mondial pour le compte de financement de la Convention
EB 2006/89/R.49	21 b)	Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification en particulier en Afrique
EB 2006/89/R.50	22 a)	Accord-cadre de coopération inter-institutions avec la Banco de Desarrollo Económico y Social de Venezuela
EB 2006/89/R.51	22 b)	Accord de coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise
EB 2006/89/R.52	22 c)	Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs
EB 2006/89/R.53	22 d)	Dates des sessions du Conseil d'administration en 2008
EB 2006/89/INF.1		Arrangements pour la quatre-vingt-neuvième session du Conseil d'administration
EB 2006/89/INF.2		<b>République du Guatemala</b> Mise en œuvre du premier cycle du Programme de développement rural de la région de Las Verapaces financé dans le cadre du Mécanisme flexible de financement
EB 2006/89/INF.3		Résultat du vote par correspondance des membres du Conseil des gouverneurs concernant l'autorisation d'une dépense rétroactive spéciale au titre des dépenses de personnel
EB 2006/89/INF.4		Rapport de situation sur les arriérés au titre du remboursement du principal et du règlement des intérêts et commissions de service

EB 2006/89/INF.5	Accord de coopération entre le FIDA et l'Agence française de développement
EB 2006/89/INF.6	Ordre du jour provisoire et programme des activités de la trentième session du Conseil des gouverneurs
EB 2006/89/INF.8*	<b>République de l'Inde:</b> Mise en œuvre du premier cycle du programme d'autonomisation et de promotion des moyens de subsistance des populations tribales de l'Orissa, financé au titre du Mécanisme flexible de financement
EB/2006/89 INF.9*	<b>Discours de clôture</b> du Président du Fonds international de développement agricole M. Lennart Båge à la quatre-vingt-neuvième session du Conseil d'administration
EB/2006/89 INF.10*	Résumé des propositions de projets, programmes et dons examinées par le Conseil d'administration

---

\* Document distribué en anglais uniquement.



Cote du document:	<u>EB 2006/89/R.1/Rev.2</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>2</u>
Date:	<u>12 décembre 2006</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

**F**

Cœuvrer pour que les ruraux pauvres  
se libèrent de la pauvreté

## Ordre du jour

Conseil d'administration — Quatre-vingt-neuvième session  
Rome, 12-14 décembre 2006

---

## Ordre du jour

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010
4. Stratégie du FIDA concernant la gestion des savoirs
5. Politique du FIDA en matière de supervision et d'appui à l'exécution
6. Politique du FIDA en matière de diffusion des documents
7. Programme de travail et budget du FIDA et de son Bureau de l'évaluation pour 2007
8. Évaluation
  - a) Rapports du Président du Comité de l'évaluation
  - b) Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI)
9. Rapport sur la performance du portefeuille (RPP)
10. Participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés
11. Programmes d'options stratégiques par pays
  - a) Madagascar
  - b) Népal
12. Ressources disponibles pour engagement
13. Propositions de projets/programmes présentées au Conseil d'administration pour examen
  - a) Afrique de l'Ouest et du Centre
    - i) Burkina Faso: Projet d'appui aux filières agricoles
    - ii) Mali: Programme intégré de développement rural de la région de Kidal
    - iii) Niger: Initiative de réhabilitation et de développement agricole et rural
  - b) Afrique orientale et australe
    - i) Érythrée: Programme post-crise de redressement et de développement en milieu rural
    - ii) Mozambique: Mémoire du Président: Programme d'appui à l'agriculture (prêt n° 690-MZ) – Arrangements fiduciaires pour l'approche sectorielle de l'agriculture
    - iii) Ouganda: Programme d'appui aux moyens de subsistance dans les districts
    - iv) République-Unie de Tanzanie: Programme d'appui aux micro, petites et moyennes entreprises en milieu rural

- c) Asie et Pacifique
    - i) Chine: Programme de développement rural modulaire dans la Région autonome du Xinjiang Uygur
    - ii) Inde: Programme d'autonomisation des femmes et d'amélioration de leurs moyens d'existence dans les plaines de la moyenne vallée du Gange
    - iii) République démocratique populaire lao: Projet de promotion de moyens de subsistance durables dans la région Nord par le développement de l'élevage
    - iv) Sri Lanka: Programme de développement des petites entreprises de plantation
  - d) Amérique latine et Caraïbes
    - i) Argentine: Programme de développement des zones rurales
    - ii) Bolivie: Projet d'appui au développement de l'économie paysanne des camélidés
    - iii) Colombie: Mémoire du Président: Programme de développement des microentreprises rurales: Apport de capital, assistance technique et soutien à l'investissement (prêt n° 702-CO): Modification des modalités de supervision
    - iv) Équateur: Mémoire du Président: Projet de développement du Couloir central (prêt n° 650-EC): Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt
    - v) Guatemala: Mémoire du Président: Programme national de développement rural: régions centrale et orientale (Prêt n° 651-GT): Prorogation du délai de signature de l'accord de prêt
    - vi) Haïti: Projet de développement de la petite irrigation
  - e) Proche-Orient et Afrique du Nord
    - i) Égypte: Projet de développement rural en Haute-Égypte
    - ii) Soudan: Projet intégré de développement rural du Butana
    - iii) Turquie: Projet de développement des provinces de Diyarbakir, Batman et Siirt
14. Propositions de dons présentées au Conseil d'administration pour examen
- a) Dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux bénéficiant du soutien du GCRAI
  - b) Dons au titre du guichet mondial/régional à des centres internationaux ne bénéficiant pas du soutien du GCRAI
  - c) Don au titre du guichet pays spécifique destiné au Département des coopératives du Ministère de l'agriculture et du développement rural de la République socialiste du Viet Nam en faveur de la Stratégie de développement rural pour 2010-2015 dans la perspective de 2020
15. Coalition internationale pour l'accès à la terre
- a) Rapport sur le Plan du FIDA concernant ses relations futures avec la Coalition internationale pour l'accès à la terre
  - b) Don accordé au titre du guichet mondial/régional à la Coalition internationale pour l'accès à la terre afin de lui permettre d'améliorer sa performance

- c) Rapport sur les enseignements retirés par la Coalition internationale pour l'accès à la terre
16. Activités prévues au titre des projets
17. Questions financières
- a) Politique en matière de liquidités
  - b) Rapport sur l'état des contributions à la septième reconstitution des ressources du FIDA
  - c) Rapport sur l'état des contributions à la sixième reconstitution des ressources du FIDA
  - d) Rapport sur le portefeuille de placements du FIDA pour le troisième trimestre de 2006
  - e) Rapport sur les dépenses spéciales consacrées au nouveau siège du FIDA
  - f) Rapport du Comité d'audit
18. Rapport du Comité ad hoc du Conseil d'administration chargé d'examiner les droits de vote des États membres ainsi que le rôle, l'efficacité et la composition du Conseil d'administration
19. Rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement
20. Rapport de situation sur la mise en œuvre du système d'allocation fondé sur la performance
21. Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
- a) Procédures régissant le compte des ressources spéciales du Mécanisme mondial pour le financement de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
  - b) Rapport de situation relatif au Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification
22. Autres questions
- a) Accord-cadre de coopération inter-institutions avec la Banco de Desarrollo Económico y Social de Venezuela
  - b) Accord de coopération avec la Communauté des pays de langue portugaise
  - c) Invitation d'observateurs aux sessions du Conseil des gouverneurs
  - d) Dates des sessions du Conseil d'administration en 2008
  - e) Cadre de soutenabilité de la dette au FIDA
  - f) Approbation de la diffusion des documents

